

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE

« Ardèche Musique et Danse »

Compte-rendu du Comité Syndical du Mercredi 2 Avril 2014 **Commune de LA VOULTE-SUR-RHÔNE à 18h00**

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : 16		Nombre total de voix du Comité Syndical : 24	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents :	3	Présents :	6
Votants :	3	Votants :	6
Pouvoirs :	0	Pouvoirs :	0
Suffrages exprimés :	9	Suffrages exprimés :	6
Total des suffrages exprimés : 15			

L'an deux mille quatorze et le deux avril à dix huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Olivier Peverelli, Président du Syndicat Mixte, salle au dessus de la bibliothèque, en mairie de La Voulte-sur-Rhône.

Etaient présents :

Mesdames : Danielle Serillon, Claire Noradian, Nadine Berne.

Messieurs : Olivier Peverelli, Marc Bolomey, Denis Duchamp, Jean Pappini, Roland Roucaute, Paul Barbary.

Etaient absents ou excusés :

Mesdames : Frédérique Bellevegue, Béatrice Cheze, Josiane Durand, Annik Hugon Quere, Laure Hentschel, Estelle Alonzo, Claudine Jouffron, Chrystel Seignovert, Monique Pinet, Mireille Desestret, Juliette Gomez.

Messieurs : Denis Lacombe, Jacques Chabal, Bernard Bonin, Jacques Dubay, Jacques Alexandre, Yves Boulanger, Denis Reynaud, Jean-Louis Charras, Bala Bouazza, Vincent Brunier, Henri Bouvier, Anthony Perrin.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès verbal du 13 novembre 2013
- 2) Approbation du compte administratif 2013 et affectation du résultat
- 3) Approbation du compte de gestion 2013
- 4) Ouverture de crédits d'investissements 2014
- 5) Tarifs des participations des familles
- 6) Demande de subvention investissement auprès du Conseil Général
- 7) Demande de subvention auprès de la DRAC
- 8) Demande de subvention auprès de la Région
- 9) Suppression et création de postes
- 10) Débat des orientations budgétaires
- 11) Questions diverses

Monsieur le Président Olivier Peverelli ouvre la séance et présente les délibérations ci-dessous afin de les soumettre au vote des membres du Comité Syndical.

★Le dernier procès verbal du Comité Syndical du 13 Novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

N°488	2014
--------------	-------------

Objet : Vote du compte administratif 2013

Monsieur le Président présente le compte administratif et quitte la salle de réunion pour procéder au vote.

Monsieur Paul BARBARY, Vice Président demande aux membres présents de procéder au vote du compte administratif 2013 et à l'affectation du résultat au budget 2014 du Syndicat Mixte du Conservatoire « Ardèche Musique et Danse ».

Il précise que le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion du payeur départemental.

Dénomination
Syndicat Mixte de l'Ecole
Départementale de
Musique et de Danse de
l'Ardèche

DELIBERATION
du syndicat EDMDA
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
2013

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimé
Votes

16
9
12
0

Pour

12

Date de la convocation : 25 mars 2014
Séance du 2 avril 2014

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Peverelli, Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Monsieur Olivier Peverelli, Président, après s'être fait présenter le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		224 945,85
Opérations de l'exercice	3 588 908,90	3 498 906,86
Totaux	3 588 908,90	3 723 852,71
Résultat de clôture	134 943,81

INVESTISSEMENT	
DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
	27 916,85
48 105,39	86 346,47
48 105,39	114 263,32
	66 157,93

ENSEMBLE	
DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
	252 862,70
3 637 014,29	3 585 253,33
3 637 014,29	3 838 116,03
.....	201 101,74

Excédent de financement (A)

66 157,93

Restes à réaliser (B)

0,00

0

Besoin de financement des restes
à réaliser C

0,00

excédent total de financement (A-
C)

66 157,93

2° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la
somme de :

66 157,93

au compte 001 Investissement

3° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la
somme de :

134 943,81

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme, Le Président



N°489	2014
-------	------

Objet : Approbation du compte de gestion 2013

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le compte de gestion 2013 du payeur pour le Syndicat Mixte du Conservatoire « Ardèche Musique et Danse ».

Le Comité Syndical vote à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

N°490	2014
-------	------

Objet : Ouverture de crédits d'investissements

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L.4311-1-1 pour les Régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L. 43-1-1 pour les Régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le total des crédits inscrits aux comptes 20 et 21 du budget primitif 2013 s'élève à 94 566.32 €.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2014, dans les limites fixées par la réglementation soit à hauteur de 23 641.58 Euros maximum.

Ces crédits serviront à financer, notamment les matériels destinés aux services et aux divers équipements de l'école.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président, à signer au nom et pour le compte du Syndicat, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°491	2014
--------------	-------------

Objet : Droits de scolarité pour l'année scolaire 2014/2015 en tenant compte du quotient familial des familles

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de régulariser la grille des tarifs en ajoutant un tarif adulte pour les tarifs 1 et 5.

Sur présentation de leur avis d'imposition de l'année 2013, les familles des communes adhérentes au Syndicat Mixte seront ainsi facturées en fonction de leurs revenus. Cependant, toute famille n'ayant pas remis cet imprimé lors de l'inscription se verra appliquer le tarif I.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré décide à l'unanimité.

Pour : 15
0

Contre : 0

Abstention :

D'appliquer pour l'année scolaire 2014/2015, les tarifs des droits de scolarité correspondant à la grille suivante :

Droits d'inscription pour tous par famille 35 €											
CURSUS		Communes adhérentes									Communes non adhérentes
		Tarif A Moins de 150	Tarif B de 150 à 249	Tarif C de 250 à 349	Tarif D de 350 à 549	Tarif E de 550 à 699	Tarif F de 700 à 949	Tarif G de 950 à 1499	Tarif H de 1500 à 1999	Tarif I plus de 2000	
Tarif 1	Ensembles départementaux : OSDA, BBDA, Groupe Départemental de Musique Trad, Batteries Fanfares Chorales, Batucada, Orchestres	50 €									
Tarif 1 adultes *		65 €									
Tarif 2	Eveil musical, éveil et initiation danse, FM seule, ensembles seuls, ateliers seuls, atelier chorégraphique seul, groupes musicales actuelles	30 €	90 €	121 €	128 €	135 €	141 €	149 €	171 €	204 €	317 €
Tarif 2 adultes *		39 €	117 €	157 €	166 €	175 €	183 €	193 €	222 €	265 €	412 €
Tarif 3	Danse cursus complet (danse+FM+atelier chorégraphique)	57 €	172 €	229 €	240 €	255 €	267 €	278 €	320 €	385 €	644 €
Tarif 3 adultes *		74 €	223 €	297 €	312 €	331 €	347 €	361 €	416 €	500	836 €
Tarif 4	Musique cursus complet (instrument+FM+pratiques collectives) ou Cours Global ou instrument seul (fin de FM ou FM à l'extérieur)	74 €	222 €	296 €	310 €	329 €	345 €	360 €	414 €	505	823 €
Tarif 4 adultes *		96 €	288 €	384 €	403 €	427 €	448 €	468 €	538 €	657	1069 €
Tarif 5	Pratiques de 2 instruments	111 €	333 €	444 €	465 €	493 €	517 €	540 €	621 €	759	1234 €
Tarif 5 adultes *		144 €	433 €	577 €	604 €	641 €	672 €	702 €	807 €	957	1604 €

* adultes indépendants financièrement : ayant une fiche d'impôt sur le revenu à leur nom. Ne s'adresse pas aux étudiants à la charge de leurs parents.

Mode de calcul du quotient familial appliqué par l'EDMDA :

Revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'imposition) / nombre de parts / 12 mois

APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES COMMUNES ADHERENTES

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF CORRESPONDANT
Moins de 150	A
de 150 à 249	B
de 250 à 349	C
de 350 à 549	D
de 550 à 699	E
de 700 à 949	F
de 950 à 1499	G
de 1500 à 1999	H
plus de 2000	I

Modalités de paiement :

Toute année commencée est due dans sa totalité.

L'avis des sommes à payer sera adressé aux familles par la Paierie Départementale de l'Ardèche et sera à acquitter dès réception, auprès du Payeur Départemental.

N°492	2014
--------------	-------------

Objet : Demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Général de l'Ardèche

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical, une demande de subvention d'investissement :

- auprès du Conseil Général de l'Ardèche une subvention de **5 000 €** pour l'investissement

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de solliciter une subvention d'investissement auprès du Conseil Général de l'Ardèche et chargent Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

N°493	2014
--------------	-------------

Objet : Demande de subvention de fonctionnement auprès de l'Etat (DRAC)

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical, une demande de subvention de fonctionnement

- auprès de l'Etat, direction régionale des affaires culturelles une subvention de **108 570 €**.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

de solliciter une subvention de fonctionnement auprès de l'Etat, et chargent Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

N°494	2014
--------------	-------------

Objet : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional Rhône Alpes

Monsieur le Président expose :

Par courrier du 19 décembre 2013, M. le Président du Conseil Régional m'informe de nouvelles modalités d'attribution de ses subventions fonctionnement aux Conservatoires.

Il s'agit d'élaborer un dossier de demande d'aide portant sur l'une des thématiques suivantes :

- diversité des étudiants accueillis
- l'insertion et le suivi des élèves issus des Conservatoires
- la plus-value d'un travail collaboratif entre les Conservatoires Rhônalpins

Ces demandes, remplacent les précédents dossiers d'attribution qui permettaient jusqu'alors au Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse de percevoir une subvention annuelle de 90 000 €. Elles doivent être déposées à la Région au plus tard le 31 mai 2014.

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical, de l'autoriser à solliciter une subvention de fonctionnement la plus large possible auprès du Conseil Régional Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

de solliciter une subvention la plus large possible auprès du Conseil Régional Rhône Alpes, chargeant Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

N°495	2014
--------------	-------------

Objet : Suppression et création de postes

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de supprimer et de créer un poste au tableau des effectifs pour permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade :

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

N°496	2014
--------------	-------------

Objet : Suppression et création de postes

Le Comité Syndical à l'unanimité décide de surseoir pour 2014 à la suppression du poste de professeur d'enseignement artistique et à la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe en raison des difficultés budgétaires du Syndicat Mixte « Ardèche Musique et Danse ».

Pour surseoir : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Encaissement de la participation des familles et incidence sur la trésorerie

Depuis fin 2010, année de la mise en place du paiement en trois fois, le syndicat mixte intègre les prélèvements des familles des mois de février et avril de l'année N+1 à l'exercice comptable de l'année N. Cette procédure qui s'appelle le rattachement a été décidée sous l'ancienne direction générale.

Ce rattachement comptable génère un résultat qui ne reflète pas la trésorerie : un gros excédent est mis en évidence au compte administratif chaque année, alors qu'une somme « virtuelle » (due à un jeu d'écriture comptable) n'est pas encaissée (145 000 € en 2010 ; 168 000 € en 2011 ; 195 000 € en 2012).

De plus, les inscriptions des élèves fonctionnent en année scolaire alors que le budget est géré en année civile.

A partir du budget 2013, la procédure de rattachement est abandonnée en accord avec Mme le Payeur Départemental, en référence à la **notion de sincérité budgétaire** que reprend l'instruction comptable M14. Celle-ci précise également que « A la clôture de l'exercice, les recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre donnent lieu à l'émission d'un titre ». Or, les rattachements correspondaient à des prestations effectuées jusqu'au 30 juin de l'année N+1.

Fin décembre 2013, le syndicat mixte a rencontré de grandes difficultés pour rembourser sa ligne de trésorerie à la banque, en raison d'une part des paiements des droits de scolarité qui s'étaient de plus en plus (de plus en plus de familles font appel au prélèvement en trois fois 51.7 % en 2013) et d'autre part des impayés des communes (100 000 € au 31/12/2013).

Début 2014, nous avons dû faire appel au financement bancaire pour un montant de 265 000€ afin d'honorer le paiement des salaires et des charges de janvier.

Pour permettre le paiement des salaires de février, le Conseil Général a dû avancer le paiement de sa participation d'un mois.

Compte administratif 2013

En conséquence, le résultat du compte administratif est ramené à la réalité et à sa juste proportion soit 134 943.81 €

Le chapitre 012 (masse salariale) est réduit au plus juste.

Toutes les économies possibles ont été réalisées sur les dépenses de fonctionnement au chapitre 011.

Budget primitif 2014 et prospective 2015-2016-2017

Dépenses

Le BP 2014 a été élaboré au plus juste, la masse salariale a été travaillée sur la base du premier trimestre 2014 et une prospective jusqu'en 2017.

Evolution de la masse salariale exercice 2014 : + 4.52 % soit +141 300 € s'expliquant ainsi qu'il suit :

- au GVT +32 000 €
- à l'évolution de l'activité (Perrières et danse) 11 300 €
- à une évolution de 1 % de la masse salariale 30 000 €
- à l'augmentation inévitable de l'assurance statutaire 4 000 € (4 arrêts de longue maladie et de longue durée, 2 congés de maternité).
- au remplacement des arrêts de longue durée sur la durée exacte 52 000 €
- au maintien de l'enveloppe pour les chèques déjeuners, la médecine du travail, la formation professionnelle 12 000 € en tout.

Augmentation de la masse salariale pour les exercices suivants :

Elle correspond au GVT et à 1 % d'augmentation

Exercice 2015 augmentation de 2.22 % soit 72 332 €

Exercice 2016 augmentation de 1.85 % soit 61 873 € (stop Cham et danse)

Exercice 2017 augmentation de 1.81 % soit 61 471 € (stop Cham et danse)

L'élaboration du BP 2014 a été réalisée à la lumière du réalisé 2013 quant à la prospective, il a été tenu compte uniquement de l'évolution naturelle des salaires, sans augmentation des volumes horaires des agents.

Recettes

Par souci de sincérité budgétaire, seules les recettes des familles certaines sont inscrites sur le budget 2014. Cela permettra –dans la mesure du possible- de mettre en adéquation le budget et la trésorerie.

Les participations des familles ne seront pas augmentées car les tarifs sont plus élevés que les autres conservatoires et écoles alentours. Ce serait prendre le risque de perdre encore des élèves.

Une baisse de 30 % de la subvention de la DRAC a été annoncée par mèl, pour la troisième année. Le syndicat mixte en 2014 perd 46 530 €.

Suite à un changement du mode d'attribution de la subvention de la Région, il y a une incertitude quant à la somme de 90 000€, versée jusqu'à cette année. Selon le principe de « sincérité budgétaire » (cf. article 1612-4 du CGCT), cette somme ne peut pas être inscrite au budget primitif 2014.

Géraldine CATIL explique : « l'origine de cette subvention remonte à la création du syndicat mixte. Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région une aide de 90 000 € a été attribuée au syndicat pour soutenir la création de son école départementale, pour compenser l'absence de CRD (conservatoire à rayonnement départemental) en Ardèche.

Cette subvention de fonctionnement a été attribuée automatiquement et sans condition jusqu'en 2013, alors que la structure ne remplissait pas les critères, n'étant ni CRD, ni CRR (conservatoire à rayonnement Régional, mais CRI.(conservatoire à rayonnement intercommunal). Le nouveau mode d'attribution est également destiné en priorité aux CRD et CRR. Cependant, nous constituons un dossier intégrant les axes demandés afin d'essayer d'obtenir à nouveau une participation financière de la Région ».

L'équilibre n'est par conséquent pas atteint au BP 2014, il manque 104 101.48 €

Recherche de nouvelles pistes d'économies

De nombreuses économies ont déjà été réalisées depuis deux ans.

Décision d'Optimiser les frais de déplacement

Un travail a été demandé à l'équipe de direction pour rechercher des pistes d'économies notamment sur les frais de déplacement (ex : ne plus faire se déplacer les enseignants pour une heure de cours maximum), pour une heure ou moins, à partir de la rentrée 2014/2015.

Dans ce cadre, des économies sont envisagées, elles sont chiffrées à 10 300 € sur une année pleine, soit 3430 de septembre à décembre 2014.

Cette mesure sera appliquée dès le mois de septembre.

Informations importantes

A ce jour, **71 111.23 € d'impayés** des communes sont enregistrés, se décomposant ainsi qu'il suit.

Année 2009 : 589€

Année 2010 : 606€

Année 2011 : 621€

Année 2012 : 1 213.40€

Année 2013 : 68 081.83€

A ce jour, **22 152 € d'impayés** des familles sont enregistrés se décomposant ainsi qu'il suit :

Année 2008 : 143 €

Année 2009 : 484.02 €

Année 2010 : 2 148.49 €

Année 2011 : 3 405.46 €

Année 2012 : 4 701.65 €

Année 2013 : 11 269.38 €

Syndicat mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche
PROSPECTIVE FINANCIERE 2013 2014 2015 2016 2017

En €

Compte	Libellés	BP	CA 2013			BP		BP		BP		BP	
	Dépenses fonctionnement	2013	2013	Evolution	2014	Evolution	2015	Evolution	2016	Evolution	2017	Evolution	
60612	Electricité	1 200,00	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	
60622	Carburants	4 000,00	1 763,92	-55,90%	3 500,00	98,42%	3 500,00	0,00%	3 500,00	0,00%	3 500,00	0,00%	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		
60632	Fournitures petit équipement	5 000,00	3 021,36	-39,57%	4 000,00	32,39%	4 000,00	0,00%	4 000,00	0,00%	4 000,00	0,00%	
60638	Autres fournitures d'entretien	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		
6064	Fournitures administratives	8 000,00	4 417,59	-44,78%	5 000,00	13,18%	5 000,00	0,00%	5 000,00	0,00%	5 000,00	0,00%	
6065	Livres disques partitions	4 000,00	3 538,22	-11,54%	4 000,00	13,05%	4 000,00	0,00%	4 000,00	0,00%	4 000,00	0,00%	
611	Contrat de prest de soc	3 000,00	5 928,28	97,54%	6 000,00	1,24%	6 000,00	0,00%	6 000,00	0,00%	6 000,00	0,00%	
6122	Redevance crédit bail mobilier	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	
6132	Location immobilières	500,00	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	
6135	Location mobilière	7 500,00	3 427,66	-54,30%	4 500,00	31,28%	4 500,00	0,00%	4 500,00	0,00%	4 500,00	0,00%	
61522	entretien bâtiment	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	708,34	-29,17%	1 000,00	41,18%	1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%	
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 500,00	60,00	-98,67%	2 000,00	3233,33%	4 000,00	100,00%	4 000,00	0,00%	4 000,00	0,00%	
6158	Maintenance	17 050,00	12 495,38	-26,71%	13 000,00	4,04%	13 000,00	0,00%	13 000,00	0,00%	13 000,00	0,00%	
616	Primes assurances	7 200,00	5 219,43	-27,51%	6 000,00	14,98%	6 000,00	0,00%	6 000,00	0,00%	6 000,00	0,00%	
6182	Doc générale et technique	1 000,00	838,00	-16,20%	1 000,00	19,33%	1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%	
6184	versement à des org form	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		
6185	frais de colloque et séminaire	500,00	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	
6188	autres frais divers	0,00	36,00				0,00		0,00		0,00		
6225	Indemnité au comptable et régisseurs	650,00	1 240,06	90,78%	700,00	-43,55%	700,00	0,00%	700,00	0,00%	700,00	0,00%	
6226	honoraires (expert comptable)	0,00	0,00	#DIV/0!	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 000,00		
6227	Frais actes et contentieux	12 000,00	0,00	-100,00%	15 000,00		0,00		0,00		0,00		
6228	divers	100,00	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	
6232-1	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00	-100,00%	500,00	#DIV/0!	500,00	0,00%	500,00	0,00%	500,00	0,00%	

25/03/2014/16:21prospect 14 à 17 base moyenne paie 1er trimestre.xls

Syndicat mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche
PROSPECTIVE FINANCIERE 2013 2014 2015 2016 2017

En €

Compte	Libellés	BP	CA 2013		BP		BP		BP		BP	
		2013	2013	Evolution	2014	Evolution	2015	Evolution	2016	Evolution	2017	Evolution
	Dépenses fonctionnement											
6232-2	projets financés (stop musiques trad en 2015)	20 650,00	17 349,73	-15,98%	26 400,00	52,16%	26 400,00	0,00%	26 400,00	0,00%	26 400,00	0,00%
6236	catalogues et imprimés	1 500,00	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
6237	publications	1 000,00	250,00	-75,00%	250,00	0,00%	250,00	0,00%	250,00	0,00%	250,00	0,00%
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00		0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
6241	Transports de biens	1 500,00	850,00	-43,33%	850,00	0,00%	850,00	0,00%	850,00	0,00%	850,00	0,00%
6247	Transport collectif	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
6251	voyages et déplacements	7 500,00	1 260,21	-83,20%	3 000,00	138,06%	3 000,00	0,00%	3 000,00	0,00%	3 000,00	0,00%
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
6256	missions	143 000,00	128 513,68	-10,13%	133 000,00	3,49%	133 000,00	0,00%	133 000,00	0,00%	133 000,00	0,00%
6257	Réceptions	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
6261	frais d'affranchissement	7 200,00	5 745,17	-20,21%	6 000,00	4,44%	6 000,00	0,00%	6 000,00	0,00%	6 000,00	0,00%
6262	Frais de télécommunication	38 000,00	26 061,47	-31,42%	28 000,00	7,44%	28 000,00	0,00%	28 000,00	0,00%	28 000,00	0,00%
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	89,49	-91,05%	500,00	458,72%	500,00	0,00%	500,00	0,00%	500,00	0,00%
6281	concours divers, cotisations	200,00	109,00	-45,50%	200,00		200,00	0,00%	200,00	0,00%	200,00	0,00%
6283	frais de nettoyage des locaux (conventions)	106 500,00	137 524,28	29,13%	110 000,00	-20,01%	110 000,00	0,00%	110 000,00	0,00%	110 000,00	0,00%
6355	Taxe & impôts sur véhicules	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
6288	autres services extérieurs	0,00	551,36	#DIV/0!	1 000,00	81,37%	1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%
637	cotisation handicapés FIPH	15 000,00	15 040,00		16 000,00		16 000,00		16 000,00		16 000,00	
	TOTAL 011	421 050,00	376 036,63	-10,69%	393 400,00	4,62%	380 400,00	-3,30%	380 400,00	0,00%	380 400,00	0,00%
022	Dépenses imprévues fonct	16 436,00										
023	virt sec inv											
6218	Autres pers extérieur	254 000,00	250 990,30	-1,18%	253 500,00	1,00%	256 035,00	1,00%	256 595,00	1,00%	261 181,00	1,00%
6332	cotisations au FNAL	9 000,00	8 846,05	-1,71%	9 192,00	3,91%	9 283,44	0,99%	9 376,27	1,00%	9 470,04	1,00%
6333	participation à la formation professionnelle	12 000,00	8 652,85	-27,89%	12 000,00	38,88%	12 000,00	0,00%	12 000,00	0,00%	12 000,00	0,00%
6336	cotisations CNG CG FPT	16 000,00	17 691,92	10,57%	18 383,00	3,91%	18 566,76	1,00%	18 752,43	1,00%	18 939,95	1,00%
6338	autres impots et taxes	5 500,00	5 307,70	-3,50%	5 515,00	3,91%	5 570,15	1,00%	5 625,86	1,00%	5 682,11	1,00%
64111	rémunération principale	1 348 207,38	1 139 398,59	-15,49%	1 183 928,00	3,91%	1 235 157,18	4,33%	1 275 485,75	3,27%	1 316 217,61	3,19%

25/03/2014/16:21prospect 14 à 17 base moyenne paie 1er trimestre.xls

Syndicat mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche
PROSPECTIVE FINANCIERE 2013 2014 2015 2016 2017

En €

Compte	Libellés	BP	CA 2013		BP		BP		BP		BP	
		2013	2013	Evolution	2014	Evolution	2015	Evolution	2016	Evolution	2017	Evolution
64112	NBI et supplément familial de traitement	24 100,00	22 716,66	-5,74%	23 722,00	4,43%	23 959,46	1,00%	24 199,05	1,00%	24 441,04	1,00%
64118	autres indemnités	120 000,00	114 679,14	-4,43%	113 670,00	-0,88%	114 806,79	1,00%	115 954,86	1,00%	117 114,40	1,00%
64131	rémunération	600 000,00	642 093,09	7,02%	688 675,00	7,25%	695 309,14	0,96%	702 262,23	1,00%	709 284,85	1,00%
64133	prime de service	-	-		-							
64136	indemnités de préavis	-	-		-							
64138	autres indemnités			#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
64168	autres			#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
6416	emplois d'insertion	-	-		-							
6451	Cotisations URSSAF	386 000,00	391 472,89	1,42%	398 866,00	1,89%	402 854,26	1,00%	406 882,80	1,00%	410 951,63	1,00%
6453	cotisation caisse de retraite	327 500,00	337 044,82	2,91%	354 791,00	5,27%	358 338,65	1,00%	361 922,03	1,00%	365 541,25	1,00%
6454	cotisation ASSEDIC	38 500,00	40 169,35	4,34%	44 246,00	10,15%	44 688,87	1,00%	45 135,76	1,00%	45 587,11	1,00%
6455	Cotisation assurance personnel	80 000,00	80 855,17	1,07%	85 000,00	5,13%	85 000,00	0,00%	89 000,00	4,71%	90 000,00	1,12%
6475	Médecine du travail	8 000,00	7 541,36	-5,73%	9 000,00	19,34%	9 000,00	0,00%	9 000,00	0,00%	9 000,00	0,00%
64731	Alloc chômage versé directement											
6458	cotisation autre organisme +CNAS	20 000,00	24 524,11	22,62%	25 000,00	1,94%	25 000,00	0,00%	25 250,00	1,00%	25 502,50	1,00%
6488	Chèques déjeuner autres agents	40 000,00	34 910,47	-12,72%	40 000,00	14,58%	40 000,00	0,00%	40 000,00	0,00%	40 000,00	0,00%
	TOTAL 012	3 288 807,38	3 126 894,47	-4,92%	3 265 488,00	4,43%	3 335 569,70	2,15%	3 399 442,04	1,91%	3 460 913,49	1,81%
651	redevance pour concessions	6 600,00	6 061,55	-8,16%	6 500,00	7,23%	6 500,00	0,00%	6 500,00	0,00%	6 500,00	0,00%
6531	Indemnités des élus	1 300,00	708,89	-45,47%	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
6532	Frais mission des élus	400,00	108,00	-73,00%	500,00	362,96%	500,00	0,00%	500,00	0,00%	500,00	0,00%
6533	Cotisations retraite élus	50,00	47,78	-4,44%	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
6535	Cotis. SS élus part.patronale											
654	Pertes sur créances irrecour.	500,00	400,00	-20,00%	400,00	0,00%	500,00	25,00%	500,00	0,00%	500,00	0,00%
658	charges subv gestion courante	600,00	400,00	-33,33%	400,00	0,00%	600,00	50,00%	600,00	0,00%	600,00	0,00%
	TOTAL 65	9 450,00	7 726,22	-18,24%	7 800,00	0,95%	8 100,00	3,85%	8 100,00	0,00%	8 100,00	0,00%
6616	Intérêts sur opér. financières	8 000,00	2 438,58	-69,52%	8 000,00	228,06%	8 000,00	0,00%	8 000,00	0,00%	8 000,00	0,00%
668	Frais gestion chèques déj	-					0,00		0,00		0,00	

25/03/2014/16:21prospect 14 à 17 base moyenne paie 1er trimestre.xls

Syndicat mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche
PROSPECTIVE FINANCIERE 2013 2014 2015 2016 2017

En €

Compte	Libellés	CA 2013			BP		BP		BP		BP	
		BP 2013	CA 2013	Evolution	BP 2014	Evolution	BP 2015	Evolution	BP 2016	Evolution	BP 2017	Evolution
	Dépenses fonctionnement	2013	2013	Evolution	2014	Evolution	2015	Evolution	2016	Evolution	2017	Evolution
	TOTAL 66	8 000,00	2 438,58	-69,52%	8 000,00	228,06%	8 000,00	0,00%	8 000,00	0,00%	8 000,00	0,00%
673	Titres annulés (exercice antérieur)	4 000,00	4 903,53	22,58%	6 000,00	22,38%	6 000,00	0,00%	6 000,00	0,00%	6 000,00	0,00%
6718	autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	2 000,00	0,00		0,00		1 000,00	#DIV/0!	1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%
674	Subventions concerts						0,00		0,00		0,00	
675	Valeur comptable immob.cédées						0		0		0	
678	Autres charges exceptionnelles						0		0		0	
	TOTAL 67	6 000,00	4 903,53	-18,27%	6 000,00	22,38%	7 000,00	16,67%	7 000,00	0,00%	7 000,00	0,00%
676	Différence sur réalisations positives transférées en investissement											
6811	Dotation amortissement immobil.	70 909,47	70 909,47	0,00%	68 534,29	-3,35%	68 534,29	0,00%	68 534,29	0,00%	68 534,29	0,00%
6815	Provisions pour risques contentieux	3 000,00			7 000,00							
	TOTAL 68	73 909,47	70 909,47		75 534,29		68 534,29		68 534,29		68 534,29	
	TOTAL DEPENSES	3 823 652,85	3 588 908,90	-6,14%	3 756 222,29	4,66%	3 807 603,99	1,37%	3 871 476,33	1,65%	3 932 947,78	1,59%
							51 381,70		63 872,34		61 471,45	
	Recettes fonctionnement											
002	Excédent antérieur reporté	224 945,85	224 945,85	0,00%	134 943,81	-40,01%	-104 101,48	-177,14%	-435 299,47	318,15%	-853 169,50	96,00%
619	RRR sur service extérieur	100,00	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	100,00	#DIV/0!	100,00	0,00%	100,00	0,00%
6419	Remb sur rémunération personnel	30 000,00	97 983,47	226,61%	60 000,00	-38,77%	60 000,00	0,00%	60 000,00	0,00%	60 000,00	0,00%
64191	Rembt rémunéra personnel coll loc	0,00	0,00		0,00							
	TOTAL 013	30 100,00	97 983,47	225,53%	60 000,00	-38,77%	60 100,00	0,17%	60 100,00	0,00%	60 100,00	0,00%
7062	Redevance sce à caractère culturel	502 000,00	304 517,96	-39,34%	512 000,00	68,13%	512 000,00	0,00%	512 000,00	0,00%	512 000,00	0,00%
7067	redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement	-	4 212,50	#DIV/0!	4 000,00	-5,04%	4 000,00	0,00%	4 000,00		4 000,00	0,00%
7083	Location d'instruments	1 000,00	2 200,00	120,00%	2 200,00	0,00%	1 500,00	-31,82%	1 500,00	0,00%	1 500,00	0,00%
	TOTAL 70	503 000,00	310 930,46	-38,18%	518 200,00	63,09%	517 500,00	-31,82%	517 500,00	0,00%	517 500,00	0,00%
74718	Part. Etat	157 800,00	155 100,00	-1,59%	108 570,00	-30,00%	75 999,00	-30,00%	53 199,30	-30,00%	37 239,51	-30,00%
7472	Part. Région	97 500,00	99 199,55	1,74%	7 500,00	-92,44%	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
7473	Part. Département	1 313 784,00	1 313 784,00	0,00%	1 313 784,00	0,00%	1 313 784,00	0,00%	1 313 784,00	0,00%	1 313 784,00	0,00%
74731	Autres participations dépt MI	180 000,00	176 000,00	10,00%	176 000,00	0,00%	176 000,00	0,00%	176 000,00	0,00%	176 000,00	0,00%

25/03/2014/16:21prospect 14 à 17 base moyenne paie 1er trimestre.xls

Syndicat mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche
PROSPECTIVE FINANCIERE 2013 2014 2015 2016 2017

En €

Compte	Libellés	BP	CA 2013			BP		BP		BP		BP	
		2013	2013	Evolution	2014	Evolution	2015	Evolution	2016	Evolution	2017	Evolution	
	Dépenses fonctionnement												
74732	Autre participations dépt Master cl + projet innovant		18 900,00	#DIV/0!	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	
74741	Part. Communes adhérentes	995 863,00	1 001 114,69	0,53%	1 012 363,00	1,12%	1 012 363,00	0,00%	1 012 363,00	0,00%	1 012 363,00	0,00%	
74748	Part. Ones interv.scolaires	300 000,00	286 129,98	-4,62%	286 000,00	-0,05%	286 000,00	0,00%	286 000,00	0,00%	286 000,00	0,00%	
7478	autres organismes					#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	
74758	participations autres groupements												
	TOTAL 74	3 024 747,00	3 050 228,22	0,84%	2 904 217,00	-4,79%	2 864 146,00	-1,38%	2 841 346,30	-0,80%	2 825 386,51	-0,56%	
758	Participation employés chèques déj	19 000,00	16 854,00	-11,29%	19 000,00	12,73%	19 000,00	0,00%	19 000,00	0,00%	19 000,00	0,00%	
	TOTAL 75	19 000,00	16 854,00	-11,29%	19 000,00	12,73%	19 000,00	0,00%	19 000,00	0,00%	19 000,00	0,00%	
7713	Libéralités reçues												
7714	Recouvrements créances admises....												
7718	autres produits exceptionnels		235,76		100,00								
775	Produits cessions des immob.												
776	Différence/réalis.négatives immo.												
777	Subv.transférée au résultat	17 860,00	17 860,00	0,00%	14 860,00	-16,80%	14 860,00	0,00%	14 860,00	0,00%	14 860,00	0,00%	
778	Produit except.(reprise exc.invest)	4 000,00	4 814,95	20,37%	800,00	-83,39%	800,00	0,00%	800,00	0,00%	800,00	0,00%	
	TOTAL 77	21 860,00	22 910,71	4,81%	15 760,00	-31,21%	15 660,00	-0,63%	15 660,00	0,00%	15 660,00	0,00%	
7911	indemnités sinistre												
	TOTAL RECETTES	3 823 652,85	3 723 852,71	-2,61%	3 652 120,81	-0,39	3 372 304,52	-2,11	3 018 306,83	3,17	2 584 477,01	0,95	

Récapitulatif dépenses/ recettes												
	TOTAL Dépenses	3 823 652,85 €	3 588 908,90 €		3 756 222,29 €		3 607 603,99 €		3 871 476,33 €		3 932 947,78 €	
	TOTAL Recettes	3 823 652,85 €	3 723 852,71 €		3 652 120,81 €		3 372 304,52 €		3 018 306,83 €		2 584 477,01 €	
	résultat de l'exercice fonct	- €	134 943,81 €		- 104 101,48 €		- 435 299,47 €		- 853 169,50 €		- 1 348 470,77 €	